|  |  |
| --- | --- |
| **Projet d’Assistance à la Modernisation du Système d’Information de la Direction Générale des Impôts (PAMSI)**    **Recrutement d’un expert pour la réalisation d’une étude de faisabilité de la mise en place des déclarations pré-remplies dans le système intégré de gestion des impôts du Bénin** | |
| **Termes de référence** |

Janvier 2025

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Pour améliorer la mobilisation des ressources fiscales internes, le gouvernement du Bénin a mis en place, avec l’appui de l’Agence Française de Développement (AFD), le Projet d’Appui à la Modernisation du Système d’Information (PAMSI) de la Direction Générale des Impôts (DGI). Les objectifs du PAMSI, mis en œuvre par Expertise France, consistent à mettre en place une plateforme BI, à renforcer la dématérialisation des procédures et des services, à renforcer et sécuriser les infrastructures réseaux et système.

De plus, la Direction Générale des Impôts (DGI) s’est engagée depuis 2016 dans un chantier global de modernisation de son système d’information et de promotion du civisme fiscal. Après la mise en œuvre avec succès de différents outils, la DGI s’est engagée à nouveau en 2021 dans un programme majeur de refonte totale de son système d’information dénommé système intégré de gestion des impôts du Bénin (SIGIBé), qui permet la télé déclaration et le télépaiement des impôts, la télétransmission des états financiers des entreprises et l’immatriculation des personnes physiques. De même, la plateforme SyGMEF digitalise les factures normalisées et permet aux personnes physiques et morales de les transmettre automatiquement à la Direction Générale des Impôts (DGI).

Pour bonifier tous ces efforts, faciliter d’avantage les relations entre la DGI et ses partenaires et élargir davantage l’assiette fiscale, la DGI envisage de mettre en place le processus de la déclaration pré-remplie. Mais avant, il est bon de déterminer sa faisabilité. En effet, cette dernière est nécessaire pour vérifier, en amont, si ce projet se révèlera réalisable et viable, au travers de l’analyse de différents facteurs, et donc s’il mérite d’être réalisé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1 du PAMSI (Dématérialisation des procédures), Expertise France compte recruter un expert international spécialisé dans la déclaration pré-remplie pour faire l’étude de faisabilité et élaborer le cahier des charges de mise en place d’un processus métier (workflow) de déclaration pré-remplie à la DGI.

1. **PRESENTATION DU PROJET**

Ces TDRs ont été élaborés en vue de recruter un consultant international pour faire l’étude de faisabilité et élaborer le cahier des charges pour la mise en place d’un processus métier (workflow) de déclaration pré-remplie à la DGI. La déclaration pré-remplie, il faut le souligner, consistera à afficher aux contribuables, lors des déclarations, les principales informations dont l'administration a connaissance. Les contribuables auront à les vérifier, les compléter et, si nécessaire, les corriger avant de soumettre le formulaire.

1. **OBJECTIFS DE LA MISSION**
2. **Objectif Général**

L’objectif de cette mission est d’assister la DGI à faire l’étude de faisabilité, à rédiger les TDRs et à estimer les coûts de mise en œuvre d’un processus métier de déclaration pré-remplie.

Le consultant, à travers l’analyse de différents facteurs à savoir les sources de données, la fiabilité et l’accessibilité des données, déterminera si la déclaration pré-remplie s’avère réalisable ainsi que les risques qui y sont attachés.

1. **Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, à l’issue de la présente mission, la DGI souhaite atteindre les objectifs suivants :

* Connaître les conditions et les dispositions pratiques à prendre pour favoriser la réalisation des déclarations pré-remplies ;
* Avoir une idée claire des risques et contraintes relatifs à la mise en œuvre des déclarations pré-remplies ;
* Connaître, par ordre de priorité, les natures d’impôts pouvant faire objet de déclaration pré-remplie, les données pouvant servir à pré-remplir la déclaration et les sources de ces données ;
* Connaître pour chaque source de données précédemment identifiée, le niveau de fiabilité et les traitements requis à son exploitation pour les déclarations pré-remplies ;
* Avoir les étapes de la mise en œuvre des déclarations pré-remplies ;
* S’assurer qu’in fine, le projet répondra bien à ses objectifs.

En somme, cette étude offre une analyse fine de la faisabilité technique et organisationnelle, mais surtout de la viabilité du projet.

1. **Tâches du consultant**

Le consultant, en étroite collaboration avec la DGI, accomplira les tâches suivantes pendant la mission :

* Mettre en place une équipe de travail incluant des référents au niveau de la DGI ;
* Identifier les conditions et les dispositions pratiques à prendre pour favoriser les déclarations pré-remplies ;
* Identifier les risques et contraintes relatifs à la mise en œuvre des déclarations pré-remplies ;
* Identifier et classer par ordre de priorité et de faisabilité les natures d’impôts pouvant faire objet de déclarations pré-remplies ;
* Déterminer pour chaque nature d’impôts précédemment identifiée, les sources de données et les informations pouvant servir à la déclaration pré-remplie ;
* Déterminer pour chaque source précédemment identifiée, le niveau de fiabilité et les traitements requis à son exploitation pour les déclarations pré-remplies ;
* Établir les étapes de la mise en œuvre des déclarations pré-remplies ;
* Estimer les coûts de mise en œuvre.

1. **RESULTATS ATTENDUS**

Au terme de la mission du consultant, les résultats suivants sont attendus :

* **Le rapport de l’étude de faisabilité est élaboré contenant** :
  + Un examen en amont des moyens qui seront déployés ;
  + Une analyse des technologies en place à la Direction Générale des Impôts et déterminer si elles sont appropriées, adaptables ou s’il faut en acquérir de nouvelles ;
  + Un état des lieux de toutes les sources de données, les informations qui y seront exploitées et le niveau de fiabilité de ces informations ;
  + Un inventaire des dispositions pratiques à prendre pour fiabiliser les données de chaque source identifiée ;
  + Une analyse de l’adaptabilité des organisations et processus généraux en place ;
  + Un inventaire des textes en vigueur et les contraintes éventuelles auxquelles la DGI serait soumise.
* **Un cahier des charges est élaboré contenant** :
  + Une description détaillée du processus métier de la déclaration pré-remplie ;
  + Le schéma global du système, faisant ressortir les technologies et les logiciels à utiliser, les relations entre elles et avec les applications externes ;
  + La description détaillée des fonctionnalités, des contraintes techniques et fonctionnelles à prendre en compte ;
  + Les spécifications techniques et fonctionnelles de chaque composant du schéma global du système ;
  + L’architecture de déploiement de la solution avec la liste des équipements à acquérir et le détail de leurs caractéristiques ;
  + L’estimation des coûts de mise en œuvre de la solution.

1. **PROFIL DU CONSULTANT**

Nous recherchons un expert possédant les compétences et l’expérience dans le domaine de la déclaration pré-remplie. Il doit en particulier satisfaire les exigences ci-dessous :

* Avoir au moins un diplôme BAC+5 en informatique option génie logiciel ou système d’informations ou équivalent ;
* Justifier d'au moins de cinq (5) ans d'expérience dans les systèmes d’informations fiscales ;
* Avoir exécuté ou participer à au moins un marché relatif à la mise en œuvre des déclarations pré-remplies dans une administration fiscale ;
* Maitriser l’élaboration de cahiers de charge et l’évaluation de coût de projet informatique ;
* Maitriser les règles et les procédures de la fiscalité béninoise serait un atout.

1. **DUREE DE LA MISSION**

La mission est prévue pour durer trente (30) jours ouvrés à la Direction Générale des Impôts à Cotonou au Bénin.